



**Délégation de service public
de restauration collective pour l'année 2017
(du 1^{er} janvier au 31 juillet)**

Rapport annuel du Maire

Déléataire: Elior Restauration

Pour rappel :

La DSP liant la Ville à la Société ELIOR a été signée le 11 mars 1991, initialement pour une durée de 15 ans à compter de la date de réception définitive de la cuisine centrale. Ce contrat a été prolongé de 10 ans par avenant numéro 4 en date du 15 novembre 1997, puis de 6 mois par avenant numéro 17 en date du 29 décembre 2016.

La DSP a pris fin le 31 juillet 2017.

Au 31 juillet 2017 : 17 avenants ont été signés.

Bilan d'activités du 1^{er} janvier au 31 juillet 2017 :

Nombre de repas vendus :

Du 1^{er} janvier au 31 juillet, 93 059 repas ont été livrés (hors petits déjeuners) contre 90 708 sur la même période 2016, soit une progression de 2,6 % des repas livrés.

Hormis l'accueil de loisirs, qui diminue de 11,4 %, tous les secteurs d'activités sont augmentation (restauration scolaire +5,7 %, restaurant municipal +10,8%, portage à domicile +3,6 %) ou stables (foyers personnes âgées +0,3 %, crèches +0,1 %).

Prix et chiffre d'affaires :

Par application de l'avenant numéro 17, signé le 23 décembre 2016 après négociation entre la Ville et Elior, les tarifs appliqués à compter du 1^{er} février 2017 étaient les suivants :

- prix du repas scolaire : 5,790 € HT (contre 6,387 € HT auparavant, soit une baisse de 0,597 €, faisant suite à une première baisse obtenue en 2016 de 1,50 €)
- prix du repas enfant CLSH : 5,790 € HT (contre 7,887 € HT, soit une baisse de 2,097 €)
- prix du repas adulte : 10,290 € HT (contre 10,894 € HT, soit une baisse de 0,604 €)
- prix du petit déjeuner : 3,920 € HT (contre 3,922 € HT, soit une baisse de 0,002 €)

La non application de la revalorisation annuelle des coûts de repas, obtenue en 2016 a été reconduite en 2017, tout comme la non refacturation de la sous-activité.

Par ailleurs, la redevance concessive a été fixée d'un commun accord à 10 000 €.

Conséquence de cette baisse des tarifs, et malgré l'augmentation de la fréquentation, le chiffre d'affaires ELIOR, relatif au contrat de DSP pour la période du 1^{er} janvier au 31 juillet 2017, est légèrement inférieur à celui de l'exercice précédent (même période) avec 829 465,08 € HT contre 859 849,78 € HT.

L'activité pour des tiers :

ELIOR, à partir de la cuisine centrale, a réalisé et livré 284 025 repas à des tiers entre le 1^{er} janvier et le 31 juillet 2017, contre 251 042 sur la même période 2016, soit une progression de 13,1 %.

La ville bénéficie d'une redevance pour chaque repas livré de 0,30 € HT, soit pour 2017, un montant de 84 923,50 € HT.

La production totale de repas par la cuisine centrale sur la période est de 377 084 repas et la ville, avec 93 059 repas livrés, en représente 24,7 %.

La fin du contrat

Au terme d'une procédure de consultation de DSP qui a débuté en novembre 2016 pour s'achever en juillet 2017, la Ville, assistée du cabinet conseil Agriate, a décidé d'attribuer la délégation du service de restauration collective à la société SODEXO.

Ainsi, le service a débuté le 1er août 2017 pour les personnes âgées et les crèches et le 4 septembre 2017 pour les scolaires.

L'ensemble des biens de retour a été remis à la Ville qui l'a laissé à disposition du nouveau délégataire, celui-ci s'étant engagé à le maintenir en parfait état de fonctionnement ou à le remplacer le cas échéant suivant un plan de renouvellement annexé au contrat.

La cuisine centrale a fait l'objet d'un acte de vente en date du 28 décembre 2017 entre la Ville et la société ELRES (Elior), pour un montant de 400 000 €, payé en trois échéances de 130 000 € en 2013, 130 000 € en 2014 et 140 000 en 2017, conformément au protocole transactionnel signé le 31 décembre 2012.

L'ensemble du personnel affecté par Elior à la préparation, la livraison et la distribution des repas à destination des différentes structures de la Ville et du CCAS travaille aujourd'hui à la préparation et la livraison des repas pour des tiers. Le personnel municipal mis à disposition d'Elior poursuit sa mission auprès du nouveau délégataire.